

RÉUNION DU 17 JANVIER 2014

L'an deux mille treize, le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAUT Marco, Maire.

Date de convocation : le 8 janvier 2014

Présents : Messieurs BARBOT, ROSAIRE, FOULONNEAU, Madame DENIS, Messieurs PRIEUR, BOURGEAU, Mesdames MENAGER, LEBRETON, Monsieur CHASLERIE, Mesdames PITON, NOPPE, Monsieur BARON.

Absents excusés : Mme DESCHAMPS, M. BONNEROT

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur BOURGEAU

Intervention de M. GENDRON et M. CHAUVIN : présentation de la Société GMGEvent's, future locataire du centre d'hébergement et de Loisirs « Rives Gabare ».

Intervention de M. AGOSTINI Président de l'A.C.A.L. : présentation du bilan de l'année 2013 et des projets de l'année 2014

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

10 rue du Gravier

11 rue du Gravier

Le Conseil accepte à l'unanimité de délibérer sur les sujets

DÉLIBÉRATIONS

1. VOTE DES SUBVENTIONS 2014

Festilivres	1 000 €
ACAL	2 000 €
Bibliothèque Club du livre	950 €
Club du Temps Libre	160 €
UNC Anciens Combattants	100 €
Compagn'arts	100 €
La Renaissance	150 €
Les Randonneurs des 3 Rivières	160 €
Union Sportive Hand	800 €
Animajuv	2 500 €
FOL UDAF Lire et faire lire	120 €
ADMR Pays de Chateauneuf	300 €
Anjou Sport Nature	5 000 €
Association « En vol »	100 €
Association du Joncheray	150 €
Groupement des Donneurs de Sang	50 €
Groupement Déf. Contre Ennemis Cultures	180 €
Grande Cause Nationale	200 €
Les Restaurants du Cœur	300 €
Association Prévention Routière	100 €
SPA	250 €
TOTAL SUBVENTIONS 2014	14 670 €

Le Conseil vote les subventions ci-dessus.

2. LOGEMENT 6 PLACE DE LA MAIRIE

M. le Maire rappelle au Conseil :

- que Madame LOCHARD Sandra a donné congé du logement 6, Place de la Mairie.

Il précise que Madame PICAN Edith a déposé le 24 décembre 2013 une demande de logement.

Le Conseil Municipal, considérant :

* qu'il est au devoir d'une bonne administration de tirer tout le parti possible des propriétés communales,

* que le logement sis 6, Place de la Mairie est libre à la location depuis le 6 janvier 2014,

DECIDE de louer à Madame PICAN Edith à compter du 1er février 2014, le logement sis 6, Place de la Mairie, comprenant :

au rez-de-chaussée, lingerie et hall ;

au 1er étage une kitchenette, un séjour, une chambre et une salle de bains ;

sous les combles 2 chambres, une salle de bains et un grenier.

La location mensuelle de la partie habitation avec cour derrière l'immeuble est fixée à 490 € en accord avec la locataire.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire ou à un des adjoints pour signer le bail à conclure avec Madame PICAN Edith.

3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint, rappelle qu'en application de l'article L422-8 du code de l'urbanisme la commune peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique des dossiers de permis de construire et de déclaration préalable.

Une convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du droit des sols a été signée avec la Commune lors de la réforme des permis de construire en 2007 puis renouvelée en 2010. Elle prenait fin le 31 décembre 2013.

Il expose que la Direction Départementale des Territoires propose de la renouveler, dans des termes similaires. Cette convention est valable jusqu'au 30 juin 2015 puisque le projet loi ALUR devrait mettre fin à la mise à disposition des services de l'Etat à cette date.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Accepte la convention pour l'étude technique des dossiers de permis de construire et de déclaration préalable. Cette dernière précise les conditions et délais de transmission et d'instruction des dossiers, les obligations réciproques des parties en matière de classement, d'archivage des dossiers et d'établissement des statistiques

Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

3.a DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur Les parcelles cadastrées section E n° 1201 et 1202, sises 11, rue du Gravier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section D n° 337, sise 10, rue du Gravier.

3.b DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX Entrée Sud

Dans le cadre du développement de l'urbanisation, il est souhaitable d'aménager et sécuriser l'entrée sud du bourg route de Cheffes. L'objectif est d'améliorer la sécurité routière, paysager le site et faciliter le cheminement des piétons, des personnes à mobilité réduite (entrée du futur lotissement de la Poitevinière).

Le Conseil Municipal

- décide de réaliser des travaux d'aménagement de l'entrée sud du Bourg, route de Cheffes ;
- sollicite l'inscription de la Commune au programme 2013 des investissements financés au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour le projet suivant :

Secteur 4 : Aménagements de bourgs :

4 . 1 – Aménagement entrée sud

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 86 962,75 € H.T., soit 104 007,45 € T.T.C.

Souhaite une subvention de 25% au titre de la D.E.T.R.. La dépense non couverte par la subvention serait assurée par les fonds propres

3.c DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX Place de la Mairie

Monsieur le Maire, expose au Conseil que la Commune a élaboré un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Conformément à l'article R111-19-9 du code de la construction et de l'habitation un diagnostic d'accessibilité a été réalisé pour chaque bâtiment communal.

L'objectif est de re-qualifier la Place de la Mairie : faciliter le cheminement des piétons, des personnes à mobilité réduite et la paysager.

Le Conseil Municipal

- décide de réaliser des travaux d'accessibilité au niveau de la Place de la Mairie ;
- sollicite l'inscription de la Commune au programme 2013 des investissements financés au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour le projet suivant :

Secteur 4 : Aménagements de bourgs :

4 . 2 – Travaux d'accessibilité au niveau de la voirie et des espaces publics

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 18 015 € H.T., soit 21 545,94 € T.T.C.

Souhaite une subvention de 25% au titre de la D.E.T.R.. La dépense non couverte par la subvention serait assurée par les fonds propres.

EXPOSÉ

4. SCHEMA D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire présente le plan d'action foncière réalisé par Anjou Urbanisme Durable pour le compte de la Communauté de Communes du Haut Anjou dans le cadre des contrats territoriaux.

Il précise que c'est un support d'aide à la décision en matière d'urbanisme et d'habitat : Un document de réflexion menée à l'échelle intercommunale, un document d'articulation entre le SCoT et le PLU, un document d'appui à la mise en œuvre des orientations du Plan Départemental de l'Habitat et un document susceptible de préfigurer la mise en œuvre d'un PLU Intercommunal.

PROJETS

5. CIMETIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une famille souhaiterait la création d'un jardin du souvenir. Le Conseil Municipal accepte la requête et charge le service technique de travailler sur le projet.

Il informe le Conseil qu'il n'y a pas aujourd'hui de règlement concernant le columbarium. Le Conseil Municipal décide de charger le service administratif de travailler sur l'élaboration du document.

6. PEUPLERAIE

Monsieur le Maire présente au Conseil le diagnostic et l'état des lieux de la peupleraie suite au passage de Monsieur Nicolas BUREAU expert forestier. Il précise que l'état sanitaire des peupliers I 214 (5ha70) est préoccupant et que les peupliers Doskamp (5ha50) sont arrivés à maturité et peuvent être vendus.

INFORMATIONS

7. TRAVAUX CARREFOUR DU CIMETIERE

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint présente au Conseil les plans d'aménagement du carrefour réalisés par la Maître d'œuvre Anjou Maine Coordination.

8. SICTOM

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint présente au Conseil la collecte en apport volontaire des ordures ménagères des emballages ménagers et du verre avec contrôle d'accès.

Les colonnes d'apport volontaire seront installées en mai ou juin au nouveau quartier de la Poitevinière.

9. BUREAU DE VOTE

Préparation des bureaux pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014

10. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ANJOU

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 16 janvier 2014 et de la réunion de travail sur l'entretien et la restauration du réseau hydrographique des Basses Vallées Angevines.

QUESTIONS DIVERSES

SYNDICAT DES EAUX DE LA SARTHE ANGEVINE

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint présente au Conseil le règlement intérieur du SIAEP de la Sarthe Angevine.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le CAUE qui accompagne le jury départemental dans cette opération établit pour chaque commune visitée une fiche technique faisant apparaître les points forts mais aussi les faiblesses des espaces traités.

